

## **Règlement du 19ème Tournoi National de Morigny Champigny (24 et 25 Juin 2017)**

Art. 01 Le tournoi est autorisé sous le numéro (demande en cours)

Art. 02 Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFBA d en vigueur au 1er septembre 2016, des règlements particuliers de la LIFB et du règlement ci-après.

Art. 03 Tout participant doit être en règle avec la FFBA d et doit être en possession de sa licence compétition.

Art. 04 Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un ou plusieurs tableaux.

Art. 05 Le tournoi national est ouvert à tout licencié FFBA d dans les séries N3/R4, R5/R6, D7/D8 et D9/P10/P11/P12.

Art. 06 Les tableaux autorisés sur ce tournoi sont le Simple Homme, le Simple Dame, le Double Homme, le Double Dame et le Double Mixte. Les matchs en Simple et Double seront joués en poules (ou en élimination directe en fonction du nombre d'inscrits). Deux tableaux maximums sont autorisés par joueur. Toutefois, pour le bon déroulement du tournoi les organisateurs se réservent le droit d'accepter, en accord avec le juge arbitre, une inscription dans 3 tableaux.

Art. 07 Le comité d'organisation se réserve le droit de changer le mode d'élimination en cas d'inscriptions insuffisantes dans un ou plusieurs tableaux d'une ou plusieurs séries. Il se réserve également le droit de fusionner un ou plusieurs tableaux, afin de faciliter le déroulement de la compétition.

Art. 08 Les joueurs classés dans diverses séries joueront OBLIGATOIREMENT dans les tableaux correspondants à leur classement. Pour les doubles, une paire R4/R5 peut être prise dans la série N3/R4, une paire R6/D7 en R5/R6...etc. Pour cela il est nécessaire que l'un des deux joueurs soit de la série dans laquelle la paire va s'inscrire.

Art. 09 La date limite d'inscription est le 24 Mai 2017 (date de réception), les classements seront arrêtés à cette date. Le tirage au sort aura lieu le 10 Juin 2017, Le CPPH sera pris en compte à cette date pour le calcul des points. En cas de surnombre, seront sélectionnées les feuilles d'inscription acquittées des droits d'engagement selon leur ordre d'arrivée, cachet de la poste faisant foi. Le nombre d'engagés par tableau est limité. Une liste d'attente sera mise en place pour pallier aux éventuels forfaits signalés. Une seule fiche d'inscription par club.

Art. 10 Le montant des droits d'engagement est de 13 euros pour un tableau et de 18 euros pour deux tableaux. Ces droits d'engagement seront considérés définitivement acquis par le comité d'organisation, la veille de la composition des tableaux, à l'exception des forfaits dûment justifiés conformément à l'article 9 du règlement général des compétitions. En cas d'annulation de la compétition avant le tirage au sort, les droits engagés seront entièrement remboursés. Après le tirage au sort, les remboursements se feront uniquement aux forfaits justifiés. En cas de forfait, le justificatif doit être envoyé à la commission d'arbitrage, avec la feuille de renseignement en lettre suivie.

Art. 11 Seront considérées comme valides les inscriptions effectuées à l'aide des feuilles d'inscription officielles se trouvant sur le site Internet du club (cf. <http://www.mc91.com/>) et une fois le règlement des droits d'engagement perçu. Le règlement doit être effectué en chèque à l'ordre de «

MCBC ». La date d'inscription prise en compte est la date de réception du courrier. Aucune inscription par email ne sera prise en compte. Pour une paire, la date d'inscription est la date d'inscription du dernier joueur inscrit.

Art. 12 Les volants sont à la charge des joueurs à part égale, et devront être homologués FFBaD. En cas de litige, le volant officiel en plume est le volant RSL Tournay n°3. Ces volants seront en vente dans la salle. Pour les finales, ces volants seront fournis par le club organisateur.

Art. 13 Les matchs se dérouleront en auto-arbitrage. Cependant, en cas de litige, les joueurs peuvent demander à être arbitrés par un tiers désigné par le juge arbitre.

Art. 14 Seuls auront accès au plateau de jeu les joueurs devant disputer leur match, les membres du comité d'organisation, le juge arbitre, les coaches (aux arrêts prévus). Seuls les joueurs et les coaches seront autorisés sur l'aire de jeu.

Art. 15 Le temps de repos entre deux matches sera de 20 minutes minimum.

Art. 16 Les joueurs disposent de quatre minutes entre l'appel et le début de leur match.

Art. 17 Tout volant touchant un obstacle situé au-dessus du terrain autre que l'infrastructure sera compté faute sauf au service (le joueur pourra resservir une deuxième et dernière fois).

Art. 18 Tout partenaire d'un joueur défaillant devra prévenir l'organisateur de son choix de nouveau partenaire (proposé par l'organisateur ou le joueur) ou de sa non-participation. Toute modification d'inscription doit être précisée par courrier.

Art. 19 Ce tournoi individuel sera placé sous l'autorité du juge arbitre Frédéric Emery, et ses décisions seront irrévocables. Il est désigné par le comité d'organisation, sa décision sera sans appel.

Art. 20 Le juge arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un point de ce règlement.

Art. 21 Les matches peuvent être appelés une heure avant l'horaire prévu (cf. Règlement Général des Compétitions).

Art. 22 L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le ministère des sports. Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer au juge arbitre avant son premier match.

Art. 23 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou autre.

Art. 24 En cas de contrôle anti-dopage positif, le montant des prix indûment perçus et des frais engagés par l'organisation seront remboursés au club organisateur.

Art. 25 En cas d'interruption définitive de la compétition au cours de son déroulement, les prix sont distribués à hauteur du stade atteint. Les inscriptions ne sont pas remboursées.

Art. 26 Les joueuses et les joueurs qui s'inscrivent au Tournoi National de Morigny Champigny acceptent d'être photographiés tout au long du tournoi. L'utilisation est libre de droit pour le club du MCBC.

Art. 27 Toute participation implique l'adoption du présent règlement.